

Liberté Égalité Fraternité

Direction des Interventions de l'État

Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion

DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT (A.L.E) ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

	ANNEE UNIVER	STIAIRE 2023-2024					
□ PRIVE		☐ Renouvellement E OUTUMAORO) ☐ OPH (CHE PARAITA)					
Identité du demandeur							
☐ M. ☐ Mme Nom de naissance :		Nom marital :					
Prénoms :							
Date de naissance :	// Lieu	:					
Situation familiale :	🗖 célibataire 🔲 en concub	oinage					
Nombre d'enfant(s) à cha	arge:						
BP:	Code postal :						
Tél (dom):	Tél (portable):	Tél (autre) :					
Adresse mail :	@						
Inscription d	ans un établissement d	'enseignement supérieur en 2023-2024					
Établissement :							
Intitulé de la filière d'étud	des :						
Diplôme préparé et disci	pline :						
Vous êtes boursier de l'er	nseignement supérieur sur cr	itères sociaux :					
🗖 de l'Étai	t (Vice-rectorat)	de la Polynésie française (la DGEE)					
Adresse du	logement pour	lequel l'aide est demandée					
N° et lieu :							
Commune:	Date d'e	entrée dans le logement://					

AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT : MODE D'EMPLOI

Pour qui?

- Étudiant de l'enseignement supérieur public ou de formations supérieures placées sous contrat d'association et assurées dans des établissements de l'enseignement privé également sous contrat d'association en Polynésie française pour l'année universitaire 2023-2024;
- boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux, de l'État (Éducation Nationale) ou de la Polynésie française (Ministère de l'Éducation);
- Locataire d'un logement occupé à titre principal, vide ou meublé, d'une superficie minimale de 9 m² pour un loyer modéré dont la superficie est proportionnelle au nombre d'occupant.

Pour quoi?

Participation financière de l'État pour payer moins cher le loyer hors charges versé par l'étudiant.

Combien?

Le montant de l'ALE ne peut dépasser le montant du loyer hors charges payé, ni être supérieur à la tranche de la bourse de l'étudiant.

La bourse comprend trois tranches :

Tranche A	Pour les boursiers d'État classés en taux 0 bis, 1 et 2	10 000 Fcfp mensuels	
Tranche B	Pour les boursiers d'État classés en taux 3 et 4 ainsi que les boursiers de l'enseignement sup. de Polynésie française	20 000 Fcfp mensuels	
Tranche C	Pour les boursiers d'État classés en taux 5, 6 et 7	30 000 Fcfp mensuels	

Comment?

- Retirer auprès du Pôle de la continuité territoriale, le formulaire « Demande d'aide au logement étudiant (ALE) » ou le télécharger sur le site internet du Haut-commissariat de la République en Polynésie française www.polynesie-française.pref.gouv.fr. (formulaire en ligne disponible également sur Démarches Simplifiées)
- Déposer le dossier complet avec l'ensemble des pièces justificatives requises. Après instruction, et si la demande est acceptée, une notification d'attribution sera transmise aux étudiants logeant dans le parc privé.
- Si vous êtes bien éligible à l'ALE, vous devrez transmettre les justificatifs obligatoires pour percevoir l'aide de l'État : attestation d'occupation du logement et attestation d'assiduité aux cours pour chaque mois de septembre 2023 à juin 2024.



Le dossier complet doit être déposé au Pôle de la Continuité Territoriale du Haut-Commissariat au plus tard le 17 novembre 2023, à 12h00 (pour les étudiants logeant dans le parc privé).

Les étudiants logés dans les CHE de l'OPH doivent déposer leurs dossiers complets à l'OPH et ceux logés à la cité universitaire doivent déposer leurs dossiers complets à la MOUVE de l'UPF. Les justificatifs d'occupation du logement et d'assiduité aux cours ne seront plus pris en compte au-delà du 30 août 2024.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Haut-commissariat de la République en Polynésie française
Direction des interventions de l'État
Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion
Pôle de la continuité territoriale
Avenue Pouvana'a a Oopaa

Tél: 40.46.84.20/40.46.84.15 – Fax: 40.46.84.09 aide-logement-etudiant@polynesie-francaise.pref.gouv.fr BP 115 – 98 713 Papeete - TAHITI

A Signature

Ouverture des guichets : du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 13h30 à 15h30

Je soussigné(e)	déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du
dossier et certifie l'exactitude des renseignements	portés sur la présente demande. Je reconnais être
informé(e) que toute erreur ou omission dans les rense	eignements fournis peut entraîner non seulement le rejet
de ma demande, mais aussi le remboursement des	sommes perçues à ce titre ainsi que des poursuites
judiciaires en cas de fraude constatée ou de fausse déc	claration.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR 1 Justificatif d'identité et de situation familiale • Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité 2 Justificatifs de résidence • Contrat de location ou bail original (*) signé au nom de l'étudiant précisant : - l'identité et les coordonnées complètes du bailleur, - le descriptif du logement avec la superficie, - le montant du loyer (hors charges), - le montant des charges, - en cas de colocation, une attestation mentionnant le montant du loyer hors charges et des charges réglé par chaque locataire, co-signée par tous les co-locataires avec une copie de leur(s) pièce(s) d'identité. Pour les étudiants logés dans le parc privé (à l'exception des foyers) : Attestation d'assurance du logement au nom de l'étudiant qui doit couvrir au moins la période universitaire, Attestation de situation fiscale régulière délivrée au propriétaire par la Direction des Impôts et des Contributions Publiques (DICP), Facture récente EDT ou OPT au nom de l'étudiant. Si la facture n'est pas au nom de l'étudiant, fournir en plus de la facture récente EDT ou OPT une attestation d'hébergement et la pièce d'identité du titulaire de la facture, Relevé d'identité bancaire avec code IBAN, au nom de l'étudiant (uniquement pour les étudiants logés dans le parc privé). 3 Autres justificatifs Copie de la carte d'étudiant inscrit d'un cycle d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024 ou du certificat de scolarité 2023-2024 Bourse du Pays: lettre de notification du Pays (DGEE) ou coupon réponse avec acceptation de la bourse du Pays 2023-2024 Bourse d'État : décision définitive de la bourse d'État 2023-2024. A la fin de l'année universitaire, fournir les pièces justificatives suivantes pour chaque mois d'occupation

1 <u>Justificatif d'occupation du logement</u>

a/ Pour les étudiants logeant dans le parc privé :

Les documents originaux de la quittance mensuelle de loyer mentionnant :

- l'identité et les coordonnées complètes du bailleur,
- l'adresse complète du logement
- le montant du loyer (hors charges)
- le montant des charges
- et le mois concerné.

En cas d'interruption anticipée du bail avant son terme, informez immédiatement le Pôle de la continuité territoriale du Haut-Commissariat.

b/ Pour les étudiants logeant :

- dans les CHE d'OUTUMAORO et PARAITA, l'OPH transmettra au Haut-Commissariat une attestation d'occupation de logement signée par son agent comptable;
- à la cité universitaire, l'UPF transmettra au Haut-Commissariat une attestation d'occupation de logement signée par la responsable de la MOUVE de l'UPF.

2 Attestation d'assiduité aux cours pour chaque mois de l'année universitaire

Le versement de l'aide au logement étudiant pour chaque mois d'occupation est conditionnée à la transmission de ces deux documents (justificatifs d'occupation du logement et attestations d'assiduité aux cours). L'ALE ne pourra être versée si l'un des deux justificatifs précités n'est pas transmis.

^{*} IMPORTANT : Faire préciser le montant du loyer hors charges et les charges sur le contrat de bail et les quittances de loyer, et transmettre les originaux pour versement de l'ALE

		Partie rése	ervée à	l'a	dministr	ation	
1) <u>ÉLIG</u>	IBILITE D	E LA DEMANDE					
→ Bourse attribuée :		☐ État / échelon: ☐ Polynésie française/ catégorie					
Tranche:			☐ A	В	С		
→ Loye	r hors ch	arges:			FCFF	P/mois	
→ Dem	→ Demande ALE éligible :		Oui		☐ Non		
Observation	าร :						
Data da ca		Name at auto			Sala da da	Nom et pre	ánom
	Date de contrôle Nom et pré du dossier du gestion				Date de visa Dinte ou Cheffe	Adjointe ou Cheffe BAMI	
par le gestic	nnaire				BAMI		
2) <u>M</u> (ONTANT	DE L'AIDE ATTRIBUI	<u> </u>	1			
→ Prop	osition d	e l'instructeur :	☐ refus de	e l'ALE	☐ octroi	de l'ALE :	
			Montan	t ALE :			FCFP/mois
			ALE attr	ibuée	à compter de :		/202
<u>su</u>	IIVI DE LA	A DÉPENSE : EJ nº /_		_/_/			
Mois		Mandats			Montant		
Sept. 2023						FCFP	€
Oct. 2023						FCFP	€
Nov. 2023					FCFP €		
Déc. 2023					FCFP €		
Janv. 2024					FCFP €		
Fév. 2024						FCFP	€
Mar. 2024						FCFP	€
Avr. 2024						FCFP	€
Mai 2024						FCFP	€
Juin 2024						FCFP	€
MONTANT TOTAL ALE 2023-2024				FCFP €			
Reliquat éventuel ou dégagement :				FCFP €			
Date de contrôle Nom et prér du dossier du gestionn par le gestionnaire				Date de visa Adjointe ou Cheffe BAMI Nom et prénom Adjointe ou Cheffe BAM		effe BAMI	

.....